

( N° 48. )

## SÉNAT DE BELGIQUE.

### Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1849.

(Voir les N° 1, 95 et 117 de la Chambre des Représentants.)

#### LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1849, à la somme de douze millions six cent cinquante-trois mille quatre cent trente-quatre francs vingt-cinq centimes (12,653,434 fr. 25 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 25 janvier 1849.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*

(Signé) DELFOSSE.

*Les Secrétaires,*

(Signés) CH. DE LUESEMANS.

T'KINT DE NAEYER.

## Tableau du Budget Général du Ministère des Finances pour l'exercice 1849.

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
<i>Administration centrale.</i>				
1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000	»	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service. . . . . 468,050	472,050	»	
	Travail extraordinaire. . . . . 4,000		»	
5	Frais de tournées . . . . .	7,000	»	
4	Matériel . . . . .	40,000	»	810,250
5	Service de la monnaie. . . . .	17,200	»	
6	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaie de cuivre . . . . .	»	100,000	
7	Magasin général des papiers. . . . .	133,500	»	
8	Rédaction de documents statistiques . . . . .	19,500	»	
<b>CHAPITRE II.</b>				
<i>Administration du trésor dans les provinces.</i>				
9	Traitement des directeurs . . . . .	69,000	»	
10	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs . . . . .	17,550	»	336,550
11	Caissier général de l'État. . . . .	250,000	»	
<b>CHAPITRE III.</b>				
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>				
12	Surveillance générale . . . . . Traitements .	331,400	»	
13	Service de la conservation du cadastre. Id. .	304,700	»	
14	— des contributions directes, des accises et de comptabilité . . . . . Traitements fixes. .	1,120,700	»	
15	Remises proportionnelles et indemnités. . . . .	1,385,000	»	
(Le crédit figurant au présent article n'est point limitatif.)				
16	Service des douanes et de la recherche maritime . .	3,999,050	»	
17	— des poids et mesures. . . . .	55,400	»	
18	— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent . . . . .	47,900	»	
19	Honoraires fixes des avocats de l'administration . .	40,000	»	
20	Suppléments de traitements . . . . .	25,000	»	

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
21	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés . . . . . (Les crédits portés aux articles 12, 13, 14, 16, 18, 19, 20 et 21 du présent chapitre, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles sur les autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de la nouvelle organisation de l'administration des contributions dans les provinces.)	,	500,000 ,	8,593,474 25
22	Frais de bureau et de tournées. . . . .	64,640 ,	,	
23	Indemnités, primes et dépenses diverses. . . . .	291,900 ,	,	
24	Police douanière . . . . .	5,000 ,	,	
25	Matériel. . . . .	142,000 ,	,	
26	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers.	31,000 ,	,	
27	Travaux d'appropriation des nouveaux magasins servant d'entrepôt . . . . .	,	51,784 25 /	
<b>CHAPITRE IV.</b>				
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>				
28	Traitement du personnel de l'enregistrement . . . . . (La partie du crédit concernant les traitements des seconds commis de direction, pourra être transférée, jusqu'à concurrence d'une somme de 8,000 fr., à l'art. 33 pour augmenter la partie du crédit relative au matériel et aux frais de bureau des directeurs).	325,790 ,	14,210 ,	
29	Traitement du personnel du timbre. . . . .	52,200 ,	,	
30	— — du domaine. . . . .	93,560 ,	,	
31	— — forestier. . . . .	241,900 ,	,	1,741,660 ,
32	Remises des receveurs. — Frais de perception. . . . . (Ce crédit n'est point limitatif.)	775,000 ,	,	
33	Remises des greffiers . . . . . (Ce crédit n'est point limitatif.)	46,000 ,	,	
34	Matériel. . . . .	53,000 ,	,	
35	Frais de poursuites et d'instances. . . . .	55,000 ,	,	
36	Dépenses du domaine. . . . .	85,000 ,	,	
<b>CHAPITRE V.</b>				
37	Pensions et secours. . . . .	1,357,500 ,	,	1,357,500 ,
<b>CHAPITRE VI.</b>				
38	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . .	14,000 ,	,	14,000 ,
<b>Total du Budget du Ministère des Finances. fr.</b>		<b>11,987,440 ,</b>	<b>665,994 25</b>	<b>12,653,434 25</b>